

savoir que la Prusse, ou, pour mieux dire, la Confédération du Nord, qui est dans la main de la Prusse, se tient sur la réserve, et qu'elle ne croit pas le moment venu de se prononcer sur l'affaire du Luxembourg. Il nous semble pourtant difficile, d'après cette attitude même, de la croire favorable au projet de cession dont il s'agit. Ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, que la Prusse a répondu au roi de Hollande qu'elle lui laissait la responsabilité de l'usage qu'il prétendait faire, en cette circonstance, de son droit de souveraineté. Il semble qu'il y ait là une sorte d'avertissement officieux.

Le *Sidès* se contente pour aujourd'hui de publier la dépêche relative à l'incident du 1<sup>er</sup> avril dans le Parlement du Nord.

« On lira cette dépêche, dit la *Gazette de France*, et on en conclura avec nous que la cession n'aura pas lieu. M. de Bismark ne s'y opposera pas en principe, mais il invoquera la nécessité où est la Prusse de ne pas laisser le sentiment patriotique allemand, et l'affaire en restera là, à moins que la France ne se décide à porter la main à la garde de son épée. »

Les détails statistico-historiques suivants que nous empruntons au *Monde* conservent leur intérêt, nonobstant « le mystère » qui pèse sur la situation :

« Le grand-duché de Luxembourg est un petit territoire de 2,500 kilomètres carrés, peuplé de 206,000 habitants, représentant à peu près la moitié du département de la Moselle qui y touche. Il ne compte qu'une ville importante, celle de Luxembourg, place forte construite par Vauban. Ce pays semi-indépendant appartenait longtemps à l'Espagne. Le traité des Pyrénées de 1659 le donna à la France; le traité d'Utrecht le lui ôta. En 1795, la république le reprit; l'Empire le garda et en fit le département des Forêts; les traités de Vienne nous le retirèrent et le donnèrent aux Pays-Bas. La révolution belge de 1830 le partagea; la plus grande partie fut attribuée à la Belgique; le reste fut laissé au roi de Hollande, sans cesser d'appartenir à la Confédération germanique, qui y ont garnison. Aujourd'hui la Confédération germanique est dissoute, le roi de Hollande tient médiocrement à cette province, qui est séparée par la Belgique du reste de ses possessions, et qui est entre lui et la Prusse une pomme de discorde. On s'expliquerait donc qu'il la donnât à la France. »

Le journal la *France* s'exprime ainsi à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition :

« Notre pays, écrit M. Garcin, a cette glorieuse destinée d'être au premier rang, dans tout ce qui passionne les nations, aux différentes époques de leur histoire. »

Quand il s'agit de faire la guerre, il l'a fait aussi bien qu'aucun autre peuple, sinon mieux, et ce n'est pas un sentiment de vanité nationale, c'est l'histoire elle-même qui proclame qu'il n'existe pas de gloire militaire devant laquelle s'efface la nôtre.

S'il faut, au contraire, rivaliser, dans les arts et les travaux de la paix, avec les nations les plus avancées, notre pays a bien vite marqué sa place. Il transforme ses champs de mars en temples de l'industrie, et c'est lui qui donne, à l'heure qu'il est, par l'impulsion de son gouvernement et l'exemple de ses populations l'élan le plus rapide et ce magnifique rendez-vous de tous les produits et de toutes les industries du globe. Cette gloire vaut bien celle des triomphes de la force et on nous permettra de n'en être pas moins fiers. »

J. Reboux.

La *Liberté* raconte dans une lettre les tribulations d'un de nos compatriotes, arrêté, le 16 février dernier, à Madrid, mis au secret le plus rigoureux pendant

sur sa mère un regard craintif; quelquefois il la voyait lui sourire, et touché de sa soumission aux fantaisies de Louis elle lui donnait un baiser.

Pour ce baiser, pour ce sourire, Paul eût consenti à voir ses plus beaux jours brisés par son frère, bien que tous fussent un don de son aïeule, car cette excellente femme avait fini de son côté par accorder à Paul une affection exclusive. Le caractère doux et timide de l'aîné de ses petits-fils convenait mieux à son âge que la vivacité de Louis. Celui-ci, toujours bruyant, exigeant avec des cris que tout cédât à sa volonté, était le type parfait d'un enfant gâté, et il n'aimait que sa mère et son frère, parce que seuls ils supportaient ses caprices sans cesse renaissants.

Mais pendant que Louis, alors âgé de onze ans court dans le jardin en attendant M. Duval, et que Paul étudie avec ardeur, donnons quelques détails généalogiques et biographiques sur les Roquevair et sur la famille Sardan : ils sont nécessaires à l'intelligence de cette histoire.

### III.

Au commencement des guerres de religion, la famille de Roquevair, une des plus illustres du Pays, embrassa le parti de la réforme.

huit jours, et enfin renvoyé à la frontière entre deux gendarmes, sans même avoir le temps de voir sa famille, de s'adresser à son ambassadeur et de régler ses intérêts. Au sortir de la grêle, il lui fallut se mettre en route : détenu de prendre le chemin de fer, même avec l'escorte. C'est donc à pied, dans la saison la plus rigoureuse que notre compatriote a dû faire le trajet qui sépare Madrid de Burgos, passant en prison en prison (on devine ce que sont les prisons d'Espagne), exposé à la curiosité et aux insultes des passants. A Burgos enfin cessa ce supplice, le voyageur y aurait succombé; de cette ville à la frontière il put prendre le chemin de fer. Voilà comment on traite les hommes et les Français en Espagne, sous le gouvernement de la reine Isabelle II. (*Avenir national*).

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

### ITALIE.

Florence, 2 avril, soir. Il a été donné lecture au Sénat de l'acte d'accusation dirigé contre l'amiral Persano.

Les journaux croient que M. Monello retournera à Rome. L'Opinion confirme la nouvelle que la France, la Russie, la Prusse, l'Italie et l'Autriche, auraient conseillé à la Porte de laisser les populations de l'île de Crète voter librement leurs destinées.

### AUTRICHE.

Vienne, 3 avril. La Presse, dans un article sur le discours de M. de Bismark, dit que le droit juridique sur le Luxembourg appartient seulement au roi de Hollande, et que le droit d'occupation de la forteresse par les troupes prussiennes a expiré avec l'ancienne Confédération. La Presse ne croit pas que cette question, puisse annoncer de conflit. Elle recommande à l'Autriche une stricte neutralité.

La Diète Croate sera prochainement convoquée pour délibérer sur un projet de réunion de la Croatie au royaume de Hongrie.

### CANÉE.

Corfou, 31 mars. (Source grecque). Deux nouveaux combats ont eu lieu en Crète, dont le résultat a été favorable aux chrétiens. Hadji Michalis, avec 300 chrétiens ont attaqué les Turcs à une heure de distance de la Canée. L'assemblée des Crétois a décrété, le 26 mars, l'égalité politique et le respect de la religion et des propriétés musulmanes.

### TURQUIE.

Marseille, 3 avril. Constantinople, 27 mars. — L'Italie s'est jointe aux quatre puissances qui réclament une suspension des hostilités en Crète, et le vote des populations d'après le suffrage universel, sous la surveillance de délégués nommés par l'Europe. La Porte n'a pas encore fait connaître sa réponse. On envoie par mer en Epire des renforts et une nombreuse artillerie. Beaucoup de familles se réfugient en Grèce.

Constantinople, 2 avril, soir. Omer-Pacha partira incessamment pour aller prendre le commandement des troupes turques dans l'Epire et la Thessalie.

Le journal la *Turquie*, se préoccupe des conséquences que peut avoir le traité de cession de l'Amérique russe aux Etats-Unis.

### PRUSSE.

Berlin, 2 avril, soir. (Arrivée à Paris le 3 avril à 4 heures.) La proposition relative au grand duché de Luxembourg, projetée par les membres

du parti national libéral du Reichstag subit un retard à cause des délibérations préalables qui doivent être tenues avec les autres fractions du Reichstag.

Le prince Royal de Saxe assistait aujourd'hui à la séance dit Reichstag.

Berlin, 2 avril, soir. (Arrivée seulement à Paris le 3 avril dans l'après-midi.)

Le Reichstag a voté les articles 42 à 52 concernant la poste, la télégraphie, la marine, la marine marchande et les consulats avec l'amendement Vincke, Alben-dorf à l'article 50, en vertu duquel la caisse de la Confédération aurait à pourvoir aux frais de la flotte et aux établissements de la flotte et aux établissements de la marine, et avec l'amendement Rohenau à l'art 51, en vertu duquel le pavillon de guerre sera noir, blanc et rouge.

Dans le cours de la discussion, le ministre du Commerce, M. Itzenplitz, s'est prononcé nettement pour le maintien du monopole de la poste et de la télégraphie.

Le ministre de la marine a fait ressortir la nécessité de protéger le commerce allemand par une puissante flotte de guerre. Une flotte pour la simple sauvegarde des côtes serait insuffisante. Cette question de l'étendue de la flotte lui semble d'ailleurs prématurée parce que c'est une question de budget.

Berlin, 3 avril.

Les journaux de ce matin annoncent que le roi des Belges, le comte de Flandre et la famille de la princesse de Hozenzol-bern arriveront ici le 23 avril. Le commandant en chef de l'armée égyptienne, Chachim-Pacha, est arrivé dans notre ville où il doit séjourner plusieurs jours.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 2 avril.

C'était jour de fête hier à Paris. La foule était énorme aux abords des Tuileries, aux Champs-Élysées et autour du Champ-de-Mars. Quoique le prix d'entrée eût été fixé à vingt francs pour cette première journée, les tourniquets ne chômaient pas un instant depuis dix heures jusqu'à quatre heures. L'Empereur et l'Impératrice arrivés à deux heures ne partirent que vers quatre heures. Le *Moniteur* donne ce matin les noms des personnages officiels qui assistaient à la cérémonie. Comme je vous le disais hier, il n'y a pas eu de discours prononcé par l'Empereur qui a seulement félicité la commission des résultats obtenus.

Le mouvement de population auquel donnait lieu cette fête et qui remarque jusque dans l'intérieur de Paris et jusque à sept heures, les boulevards avaient une animation inaccoutumée. On pouvait aussi constater la présence de nombreux étrangers.

Ce grand congrès des industries du monde entier s'ouvre dans un temps où les esprits sont vivement préoccupés de diverses questions politiques, d'autant plus inquiétantes qu'on voit moins clairement où elles peuvent nous conduire. En 1858, la France était en guerre avec la Russie; elle entretenait à l'autre extrémité de l'Europe une armée formidable dont l'entretien et l'approvisionnement causaient d'énormes dépenses. Cependant vous vous rappelez le calme profond et la tranquillité des esprits à cette époque. C'est qu'alors le théâtre de la guerre était éloigné, qu'il se trouvait circonscrit sous les murs de Sébastopol comme dans un champ-clos, c'est que nous combattions avec trois alliés.

Aujourd'hui nous sommes en paix avec toutes les puissances, mais nous ressentons le contre-coup de la lutte qui vient d'ébranler l'Allemagne, et l'opinion s'accrédite sinon dans tous les esprits, au

moins dans un grand nombre, qu'une lutte entre la Prusse et la France doit éclater dans un avenir plus ou moins rapproché. C'est pour cela, sans doute, que notre seconde Exposition universelle, inaugurée au milieu de la paix, ne peut présenter les mêmes perspectives rassurantes que celle de 1855, ouverte pendant la durée d'une grande guerre.

Il nous est difficile, d'après le texte de la dépêche de l'Agence Havas, et d'après la version publiée dans les journaux anglais, de nous faire une idée bien précise des explications données par M. de Bismark sur la question du Luxembourg. En pareille matière il faut que l'addition de toute incertitude dans l'appréciation disparaisse, sinon nous serions exposés à nous tromper du tout au tout.

Le langage du député prussien a été des plus nets : au nom du peuple allemand, au nom du principe des nationalités, il a réclamé le maintien du Luxembourg dans la famille allemande, menaçant la France d'une guerre si elle songeait à y toucher. M. Bennigsen nous paraît avoir joué dans cette circonstance le rôle de compère de M. de Bismark qui lui a adressé ses félicitations. Quant au président du Conseil il a prouvé qu'il savait encore ménager, — les ménagera-t-il toujours ? — les susceptibilités de la France, car, au sujet des négociations entre la Hollande et la France, il a dit qu'il ne savait rien, déclaration dont nous pouvons apprécier la sincérité; sur la question de savoir si l'Allemagne devrait empêcher par la force la France de prendre le Luxembourg, il a déclaré que son caractère diplomatique ne lui permettait de répondre ni oui ni non, c'est-à-dire qu'il ne veut ni mentir ni dire la vérité. Il y a pourtant dans sa réponse une contradiction que nous ne pouvons nous expliquer. M. de Bismark dit que le roi de Hollande était libre de se retirer de la Confédération et plus loin il formule l'espérance de conserver le Luxembourg à l'Allemagne sans avoir recours à la guerre. C'est la bouteille à l'encre, et combien nous désirerions que le *Moniteur* voulût bien nous éclairer par quelques lignes plus intelligibles que les détails confus de la dépêche Havas. Nous croyons que, après l'incident qui vient de se produire, le gouvernement français n'aura plus longtemps de raison pour garder le silence.

La Bourse se montre peu rassurée; il y a eu aujourd'hui une baisse générale et la rente a perdu le cours de 69.

Le bruit de la nomination de M. Schneider comme président du Corps législatif se confirme; le décret paraîtra au *Moniteur*, après que M. Walewski aura quitté le palais de la présidence. Le déménagement sera terminé jeudi. On dit que le deuxième vice-président qui restera à nommer serait M. Jérôme David.

M<sup>me</sup> Canrobert vient d'accoucher d'un fils. La *Gazette de Cologne* annonce que le prince impérial doit aller cet été faire une saison aux eaux de Kreuznach, dans la Prusse-Rhénane. La feuille allemande prévoit les choses, il nous semble, un peu trop longtemps à l'avance.

Les théâtres étaient illuminés hier à cause de l'ouverture de l'Exposition.

CH. CAHOT.

Paris, 3 avril.

On ne s'occupe encore aujourd'hui que de l'incident provoqué par les interpellations faites dans le parlement allemand et la réponse de M. de Bismark. Le *Moniteur* a enfin rompu le silence : dans son bulletin il signale cet incident mais il s'abstient de tout commentaire et renvoie le lecteur à ses nouvelles étrangères où se trouve reproduite la dépêche de l'Agence-Havas publiée par les journaux d'hier.

Le *Moniteur du soir* est plus explicite; il analyse la dépêche et dit : « ces interpellations qui auraient pu avoir un fâcheux effet dans l'état actuel de l'Europe nous laissent en résumé une bonne impression. » Vous pensez bien que cette appréciation a

causé quelque surprise, car on avait généralement interprété la réponse de M. de Bismark dans un sens différent.

Ce matin le *Constitutionnel* par la plume de M. Paulin Limayrac se déclare satisfait; puis il donne une autre version du discours de M. de Bismark, qui n'est que le compte-rendu sténographique. Voilà qui augmente notre perplexité. Dans ce passage, qui serait la traduction textuelle des paroles du ministre, il est dit clairement que la France ne veut pas faire entrer le Luxembourg dans la confédération du Nord et se refuse à toute pression pour y parvenir.

Malheureusement, le *Constitutionnel* ne reproduit pas le passage où M. de Bismark parle du projet de cession du Luxembourg à la France; c'était cependant là le point le plus intéressant pour nous. Le ministre prussien, d'après le résumé télégraphique, déclara que le roi de Hollande pouvait sous sa responsabilité céder le Grand-Duché : on a considéré cette déclaration comme une menace ou tout au moins, selon l'expression du *Journal des Débats* comme un avertissement officieux. Ce qu'il y a de plus clair en tout ceci, c'est que les troupes prussiennes continuent d'occuper les forteresses du Luxembourg, sous prétexte que la Prusse doit prendre l'avis des puissances signataires du traité de 1839 et de ses confédérés. C'est là, nous pouvons le supposer, une fin de non recevoir. M. de Bismark ne reconnaît qu'une loi, celle du fait accompli; or en ce moment le fait accompli c'est l'occupation du Luxembourg par les Prussiens, et nous ne croyons pas que la France songe à les en déloger par la force. Autrement, ils ne s'en iront pas.

Il y a pourtant des gens qui s'appuient sur l'incident d'avant hier pour annoncer la prochaine réunion du Luxembourg à la France. Ce fait seul doit nous prouver à quel point les esprits sont dérangés; et je ne puis guère qu'enregistrer les contradictions de l'opinion. Nos aimables voisins d'outre-manche comprennent la France, à un chasseur qui reviendrait bredouille de la chasse et qui, pour ne pas rentrer le carnier vide achète une pièce de gibier. A défaut des frontières du Rhin, la France devrait acheter le Luxembourg. La comparaison peut être désobligeante, car si la France n'a pas la frontière du Rhin c'est qu'elle la refusée quand M. de Bismark la lui offrait. Puis comme chez nous il n'y a pas si grave sujet qui ne puisse prêter à rire par quelque côté, on raconte que le baron de Vast-Vimeux dont l'oncle a été autrefois gouverneur des Duches, a offert ces jours derniers, sous forme de platane-terric; à M. Rouher, les clefs de Luxembourg conservées dans sa famille.

Nos journaux du soir publient le texte complet du discours dont le *Constitutionnel* n'a pu donner qu'un fragment. Il faut constater que tout ce qu'a dit M. de Bismark se réduit à réserver la politique prussienne, et que nous ne sommes pas plus avancés qu'hier au sujet des intentions de notre gouvernement.

Le physiognomie de la bourse peut nous donner une idée exacte des fluctuations de l'opinion : au début la baisse d'hier continue; puis il s'opère une reprise très active sur le bruit que les négociations pour le Luxembourg marchent au mieux; puis tout-à-coup les offres reprennent le dessus et le marché se clot en baisse sur la plupart des valeurs.

Le *Moniteur* publie ce matin le décret qui nomme M. Walewski sénateur. On dit qu'il contiendra demain le décret nommant M. Schneider président du Corps législatif. M. Alfred Leroux sera premier vice-président, mais on ne croit pas que M. Jérôme David soit nommé deuxième vice-président. On considère la retraite de M. Walewski comme une satisfaction accordée à la majorité du Corps législatif à laquelle le public trouve un caractère ultra-conservateur. En effet cette majorité se montre peu empressée d'encourager les dispositions libérales du gouvernement, et voudrait autant que possible réduire les effets

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)

solidation de son pouvoir l'honneur de jouer un rôle dans le nouveau gouvernement, et surtout celui de ne pas être seuls appelés à former l'entourage du maître.

Il en fut ainsi des seigneurs de Roquevair, Henri IV les remercia beaucoup, leur prodigua avec une éloquence toute méridionale et un peu gasconne les éloges les plus flatteurs; la conclusion fut que, n'ayant plus besoin d'eux, il leur laissait toute liberté pour réparer les désastres de leurs terres, qu'il depuis, plusieurs fois confisquées et reprises selon les revers ou les succès, leur étaient définitivement rendues.

Il n'existait alors que deux Roquevair, le père et le fils. Ils quittèrent Paris, en maugréant contre le roi qui leur avait fait don de son portrait. Ne sachant point faire de vers, ils répétaient ceux que d'Aubigné avait composés contre ce prince au sujet d'un semblable présent.

Ce prince est d'étrange nature, etc.

Et il ajoutait que la satirique avait bien raison en disant que le Béarnais était le plus ingrat des mortels.

Mais le bon Henri n'était pas pour les entendre; et les eût-ils entendus, il ne s'en fût pas plus fâché pour cela. Il savait bien, que malgré tout, on l'aimait; et les seigneurs de Roquevair, dans le fort de

leur ressentiment, eussent tiré vingt fois l'épée contre tout gentilhomme discourtois qui se fût avisé d'attaquer l'honneur de leur maître, surtout s'ils l'eussent soupçonné d'être un ancien ligueur.

Ils s'acheminèrent donc vers Roquevair, parfaitement libres de chanter des psaumes en français et de remettre en culture les terres laissées en friche par suite des désastres de la guerre.

Pour cela il eût fallu de l'argent, et MM. de Roquevair n'en avaient point. Ce n'est pas qu'ils n'eussent eu largement de ce qu'on appelait les droits de la guerre. L'usage avait force de loi; et si cette loi ne se trouvait point dans les in-folio latins renfermant les éléments hétérogènes des droits et des coutumes qui régissaient les différents contrées de la France, elle était reconnue de tous, et tous mettaient de la conscience à ne pas la laisser tomber en désuétude.

Mais c'est surtout des biens acquis pendant la guerre qu'on pouvait dire que ce qui arrivait au son de la flûte s'en allait au son du tambour. Il ne restait aux Roquevair que quelques bijoux dont le prix fut à peine suffisant pour rendre habitable une partie du manoir qu'ils avaient retrouvé dans le plus piteux état.

Ils achetèrent quelques vaches et des troupeaux de moutons qui trouvaient dans les terrains incultes et couvert d'ajoncs et

de bruyère une nourriture suffisante. Leur grande occupation était la chasse. Du reste, ils boudaient leurs voisins catholiques; ceux-ci de leur côté ne les regardaient pas d'un très-bon œil.

Le vicomte Jacques de Roquevair et son fils attendaient tous les jours une lettre du roi qui les appelât à Paris. Henri, n'ayant que cela à leur donner, leur avait laissé cet espoir; ils ne croyaient pas qu'il lui fût possible de gouverner sans eux; et le soir, assis auprès de leur vaste foyer, ils faisaient des plans admirables de réformes gouvernementales qu'ils se promettaient bien de faire adopter.